

Explication de texte français hors programme ; oral Ulm 2023 : le corpus exclu

Le jury a rappelé en décembre 2016 que sont exclus de l'interrogation pour l'année « n » les AUTEURS au programme de la BEL, au programme des options Lettres Modernes des concours d'Ulm et de Lyon, et éventuellement au programme de l'épreuve d'ASH de Lyon, lors de l'année « n » et de l'année « n – 1 » ainsi que les CEUVRES qui y étaient inscrites lors de l'année « n – 2 ».

NB : ces exclusions de principe ne sont pas inscrites dans l'arrêté ministériel. Une erreur malencontreuse qui ferait tomber un texte en principe exclu n'est donc pas un motif d'annulation. On ne saurait trop conseiller au candidat confronté dans son ticket à l'un de ces textes de passer son épreuve sans s'émouvoir, puis de signaler, le cas échéant, le problème. Doivent toujours prévaloir la sérénité nécessaire, de part et d'autre, à la bonne évaluation de la prestation du candidat.

On propose ici une liste, *vérifiée auprès du jury*, des auteurs exclus, par siècle.

Dans un deuxième temps, on trouvera la liste détaillée et millésimée qui permet de vérifier ce qui fonde l'exclusion.

En principe exclus pour la session 2023 :

S'il est fait mention d'un titre d'œuvre, l'auteur peut tomber, mais pas l'œuvre.

Marot
Du Bellay : *Les Regrets*
Ronsard : *Continuation des amours*
Montaigne
Tristan L'Hermite
Pascal : *Pensées*
Mme de Sévigné
Racine : *Bérénice*
Mme de Lafayette
Prévoist
Saint-Simon
Diderot
Laclos : *Les liaisons dangereuses*
Rousseau
Balzac
Musset
Rimbaud
Verlaine : *Poèmes saturniens ; Romances sans paroles*
Valéry : *Mon Faust*
Ponge
Aragon : *Aurélien*
Beauvoir
Duras : *Le ravisement de Lol V. Stein*
Genet
Yourcenar
Ernaux

Liste millésimée

Exclus au titre de leur présence au programme de la session 2023 (n) ; CC, option Ulm, option Lyon)
Entre parenthèses l'œuvre au programme. C'est tout l'auteur qui est exclu à l'oral.

Marot (*L'Adolescence clémentine*, option LM Ulm)
Montaigne (*Essais*, livre II — cas particulier : option philosophie Lyon)
Mme de Sévigné (*Lettres de l'année 1670*)
Prévost (*Manon Lescaut*, option LM Ulm)
Saint-Simon (*Intrigue du mariage de M. le Duc de Berry*)
Rousseau (*Émile* — cas particulier : option philosophie Ulm)
Musset (*La Confession d'un enfant du siècle*)
Beauvoir (*Mémoires d'une jeune fille rangée*, option LM Ulm)
Yourcenar (*Mémoires d'Hadrien*, option LM Lyon)
Ernaux (*Les Années*)

Exclus au titre de leur présence au programme de la session 2022 (n – 1) ; CC, option Ulm, option Lyon)
Entre parenthèses l'œuvre au programme. C'est tout l'auteur qui est exclu à l'oral.

Mme de Lafayette (*La Princesse de Clèves*)
Diderot (*Le fils naturel*)
Balzac (*Illusions perdues*)
Ponge (*Le parti pris des choses*)
Tristan L'Hermite (*Le page disgracié*)
Rimbaud (*Une saison en enfer* et *Illuminations*)
Genet (*Journal du voleur*)
Pas d'exclus issus du programme Lyon LM (Ovide et Christine de Pizan)

Exclus au titre de leur présence au programme de la session 2021 (n – 2) ; CC, option Ulm, option Lyon.)
Seule l'œuvre mentionnée est exclue à l'oral.

Du Bellay : *Les Regrets*
Ronsard : *Continuation des amours*
Racine : *Bérénice*
Pascal (cas particulier : inscrit au programme de l'option philosophie pour Ulm, session 2021) : *Pensées*
Laclos : *Les liaisons dangereuses*
Verlaine : *Poèmes saturniens* ; *Romances sans paroles*
Aragon : *Aurélien*
Duras : *Le ravissement de Lol V. Stein*
Valéry : *Mon Faust* (LM Lyon)

Pour mémoire, les textes du programme ASH Lyon 2023, concernés aussi par l'exclusion :

- JOUHAUD et alii, *Écrire les malheurs du temps*
- DUPONT Florence : *Les monstres de Sénèque*
- BERMAN Antoine : *L'épreuve de l'étranger. Culture et traduction dans l'Allemagne romantique*
- BECKER Howard S. : *Les mondes de l'art*